

Une plainte embarrassante

Déposée par des Rwandais pour « génocide » et « crimes contre l'humanité », elle pourrait aboutir et mettre en lumière l'attitude ambiguë de la France.

Les massacres du Rwanda auront le triste privilège de susciter la première plainte déposée en France pour « génocide » et « crimes contre l'humanité » depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 1994, du nouveau Code pénal, qui en donne pour la première fois des définitions légales. Ses auteurs, cinq Tutsi représentés par leurs avocats, M^{es} William Bourdon et Daniel Jacoby, risquent de poser un délicat problème aux autorités françaises, car cette plainte, qui devrait logiquement être acceptée par le doyen des juges d'instruction de Paris, offre une navrante illustration de l'attitude de la France au début des massacres, en avril dernier.

Les plaignants, de nationalité rwandaise, sont réfugiés en France (en attente du statut de réfugié politique), après avoir été les témoins directs de l'assassinat de leurs proches, ou bien s'y trouvaient au moment où leur famille a péri au Rwanda. L'un d'eux présente la particularité de posséder également la nationalité française. Parmi eux, un homme d'affaires tutsi dont la femme et les cinq enfants ont été massacrés par l'armée rwandaise alors qu'il séjournait en France. Un étudiant à Paris, qui a perdu la quasi-totalité de sa grande famille (oncles, tantes, cousins), tuée en avril par l'armée et les milices du MRND-CDR. Une ancienne employée du siège de la CEE à Kigali, qui, informée par un ami hutu que son nom figurait sur les listes de personnes à exécuter, a fui grâce aux militaires belges et obtenu, alors qu'une partie de sa famille était massacrée, d'être évacuée à Paris par l'armée française : épouse d'un Français, elle est la mère d'une petite fille de nationalité française, au nom de laquelle elle s'est portée partie civile.

Un ancien salarié du centre culturel français n'a pas eu cette chance. Fuyant les miliciens venus le tuer chez lui, il a réussi, poursuivi par ses assaillants, à gagner le centre culturel, encore gardé par des soldats français, qui le protégèrent en s'interposant. Mais les Français quittèrent le Rwanda le lendemain en refusant de l'emmener. Abandonné, comme d'autres Rwandais, il fut

sauvé par l'armée belge, qui l'évacua, avec ses ressortissants, vers Nairobi, le 12 avril.

En revanche – et c'est ce qui rend cette plainte particulièrement embarrassante – certains des complices des crimes, nommément visés, ont été évacués par l'armée française et se trouvaient sur notre territoire il y a encore quelques semaines. Le 9 avril, l'entourage de l'ancien président de la République rwandaise, Juvénal Habyarimana, a en effet bénéficié d'une évacuation d'urgence vers Paris. Notamment son épouse, qui a joué un rôle particulièrement actif, plusieurs cadres des sinistres réseaux Zéro, et Ferdinand Nahimana, ancien responsable de Radio Mille Collines, contrôlée par le régime, sur les antennes de laquelle il a lancé de constants appels au génocide en avril et mai derniers.

De concert avec un collègue belge, qui agit de même dans son pays, M^{es} William Bourdon et Daniel Jacoby déposent cette plainte avec constitution de partie civile sur la base de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948 (ratifiée par la France et le Rwanda), des conventions de Genève du 12 août 1949, complétées par le protocole additionnel de 1977 relatif à la protection des populations civiles en cas de conflits armés n'opposant pas deux Etats. C'est sur la base de ces textes, qui instituent une compétence universelle pour ce type de crimes, qu'un juge français, Jean-Pierre Getti, s'était déclaré compétent le 6 mai dernier pour instruire une plainte de cinq Bosniaques rescapés de camps serbes pour crimes contre l'humanité commis en ex-Yougoslavie. Il estimait que la jurisprudence internationale et celle de la Cour de cassation lui permettaient d'instruire, sans que les responsables soient *effectivement* sur le territoire français, afin de poursuivre et d'extrader. Le parquet a fait appel, et la cour d'appel de Paris doit désormais trancher cet intéressant conflit. La plainte des réfugiés rwandais, visant des individus dont certains *résident* en France, ne peut qu'embarrasser encore plus le parquet.

Eric Conan ■

■ ■ ■

tion presque familiale avec ses pairs africains en nommant aux côtés de Guy Penne, son conseiller pour les affaires africaines et malgaches, son fils aîné Jean-Christophe, qui a été chef de poste des bureaux de l'Agence France-Presse à Nouakchott, puis à Lomé. Népotisme ? « Papamadi », comme certains l'ont baptisé, s'acquitte avec discrétion de sa tâche, mais en profite aussi pour faire des affaires.

UN CONTINENT MARGINALISÉ

Il faudra attendre le sommet franco-africain de La Baule, en juin 1990, pour qu'enfin les choses changent. L'art de gouverner sur la prévarication, la violence et l'arbitraire n'est plus de mise. Quelques mois auparavant, le mur de Berlin est tombé : de toute évidence, les vents d'Est soufflent désormais sur le Sud. Le message de Mitterrand est donc clair : aide au développement à condition d'une transition pacifique des régimes africains vers la démocratie et le multipartisme. Certains pays n'ont pas attendu le conseil présidentiel pour tenter l'expérience. D'autres, cependant, renâclent. Ainsi, une poignée de tyrannaux locaux parviennent à conserver non seulement le contrôle des forces de répression, mais aussi – on l'a vu au Togo et au Zaïre – des trésors de guerre, constitués au cours de vingt à trente ans de pouvoir absolu.

« En prenant les devants à La Baule, écrit le chef de l'Etat français à l'un de ses amis, je n'ai pas voulu faire autre chose que mettre en garde mes pairs africains sur l'inévitabilité du changement auquel il convenait que leurs Etats et systèmes politiques se préparent, à défaut d'être emportés eux-mêmes dans la tourmente ou de voir leur continent marginalisé sur l'échiquier mondial. » C'est quasi fait. Car qui s'intéresse aujourd'hui à ce continent sinistré ? Les Etats-Unis, échaudés par leur déconvenue somalienne (ils ont perdu 39 hommes), ont juré de ne plus y remettre les pieds. Il y a belle lurette que les Russes et les Cubains ont plié bagage. La fin de la guerre froide a laissé Paris en tête à tête avec ses anciennes colonies. Elles lui coûtent cher, très cher. Pour de multiples raisons, pourtant, la France entend maintenir ses engagements et assumer ses responsabilités. « Pays de moyenne impuissance », comme aimait à le rappeler l'ambassadeur Guy Georgy, elle ne veut ni ne peut abandonner cet espace francophone, indispensable à son rang. Le Rwanda en est la tragique illustration.

Christian Hoche et Jean Lesieur ■